

Département du Lot	Séance du 04 mai 2023 à 20 h 30
Commune de Glanes	L'an deux mille vingt-trois et le quatre mai, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques FERRAND (Maire).
Nombre de membres en exercice : 9	Étaient présents : Monsieur Jacques FERRAND (Maire), Monsieur Geoffrey CROS (Adjoint au Maire), Monsieur Eric AUDUBERT (Adjoint au Maire), Madame Muriel LAPAUZE (Adjointe au Maire), Monsieur Olivier BACHALA (Conseiller Municipal)
Présents : 5	Étaient Représentés : Monsieur Abdelghafour EL MOUKAFIH (Conseiller Municipal) par Monsieur Olivier BACHALA
Votants : 6	Étaient Excusés : Madame Stéphanie REYNIER (Conseillère Municipale), Monsieur Sébastien SOULHOL (Conseiller Municipal)
	Étaient Absents : Monsieur Vincent QUERCY (Conseiller Municipal)
	A été élu secrétaire de séance : Madame Muriel LAPAUZE
	Quorum : Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Date de la convocation : 28 avril 2023

Ordre du jour :

- Travaux en cours
- RPQS eau et assainissement (rapport sur le prix et la qualité du service)
- Infos sur l'eau (fuites et AEP)
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h35

1. Élection du secrétaire de séance :

Madame Muriel LAPAUZE a été élue secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

2. Approbation du procès verbal de la séance du 06 avril 2023

Après présentation du procès verbal de la séance du 06 avril 2023, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le document.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

3. RPQS Eau

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de

l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

4. RPQS Assainissement

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

5. Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le maire explique aux conseillers qu'il s'est réuni en compagnie de M. Olivier BACHALA et de Mme Muriel LAPAUZE afin de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde. A cette heure il y a assez de potentiels relais de quartiers mais ces derniers doivent être redessinés car il y a une grande disparité entre les quartiers, certains contiennent peu de monde d'autres beaucoup. Une exception est faite pour le quartier de la maison d'accueil qui n'aura pas beaucoup d'habitants. Monsieur le maire rappelle qu'il y a encore du travail, et qu'il faut avancer la dessus. Une réunion, avec les relais de quartiers sera organisé une fois que le dossier sera un peu plus abouti pour leur présenter.

6. Cinéma Belle Étoile

Cette année encore la Communauté de Commune CAUVALDOR organise des séances de cinéma belle étoile. Comme l'année dernière ce fut une expérience réussie, la commune de Glanes a candidaté pour assurer cette prestation. Comme l'année dernière, la séance sera gratuite et ouverte à tous, le coût pour la commune s'élèvera à 500 €, la Communauté de Communes prenant à sa charge le restant (soit 700 €, le prix total étant de 1 200 €).

Monsieur le maire laisse la parole à Mme Muriel LAPAUZE. Celle-ci explique qu'à la suite d'une commission thématique le 12 avril dernier, la candidature de notre commune a été retenue. Pour information il y avait 44 communes qui ont candidaté pour 40 places. La date retenue pour Glanes est le 26 août, et le film sera "Douce France" de Geoffrey COUANON, film choisi par des adolescents de la commune. Une animation sera proposée avant.

7. Travaux en cours

- Dissimulation des réseaux : des demandes d'accords ont été envoyés il y a une quinzaine de jours. L'entreprise Gabrielle est venue pour goudronner. M. AUDUBERT a fait intervenir M. BONNEFONT de Cauvaldor pour qu'il fasse un état des lieux de la voirie.
- Voirie : le point à temps viendra sur une journée, le 18 juillet.
- Voirie : un administré est mécontent car des personnes roulent dans son champ au lieu de rouler sur la route au dessus de la cave.
- Eau : Monsieur le maire explique qu'il y a sûrement une fuite en court car il a fait un relevé du compteur principal à minuit après le dernier conseil et la consommation était à 1,3 l/h à la sortie du château d'eau. Il précise que le compteur principal de Pech Pialat consomme moins que tous les compteurs du quartier réunis. Monsieur AUDUBERT explique qu'il est allé à une réunion sur la gestion de l'eau. Le syndicat de l'eau a peur d'avoir un soucis pour délivrer de l'eau cet été, les réserves étant assez limitées. Il y a trois projets pour les augmenter. M. CAPEL de Hydro-elec, viendra discuter de ce problème le mercredi 10 mai à 18h.
- Futur projet de travaux : isolation des combles et des maisons de locations.

8. Questions diverses :

- Le 2 mai, une rencontre avec les gendarmes, les pompiers, la mairie et le comité des fêtes a été organisée pour l'organisation des olympiades.

La séance est levée à 21h58.

Listes des délibérations adoptées :

Numéro	Titre
DE 030 2023	RPQS Eau
DE 031 2023	RPQS Assainissement

Le Maire,
Jacques FERRAND

La secrétaire de séance,
Muriel LAPAUZE